



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 31/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 31 juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 40 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Didier Masquelier	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Victor Fourtet absent
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Annick Ducatel

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent (PV du 06/06/2024)

Procès verbal approuvé à l'unanimité

## Ordre du jour

### 1/ Adressage : dénomination des rues

Annick Ducatel ayant envoyé à chaque membre du conseil avant celui-ci, la liste prévisionnelle des dénominations, reprend en lecture les lignes une par une pour les commentaires. Quelques modifications sur certains noms de rue sont à prévoir

, il a été décidé qu' Annick retravaillera les dénominations pour un prochain conseil.

### 2/ Achat d'une débroussailleuse :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une débroussailleuse.

Après consultation , nous avons reçu 2 propositions :

- Lajoinie pour 1019,00€ TTC
- Garrelou pour 1039,29€ TTC

A l'unanimité , le conseil municipal accepte la proposition de Lajoinie.

### **3/ Choix Colonnes de collecte de déchets**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision du Conseil Communautaire XVD du 19 mai 2022 pour l'adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ( PLPDMA ), notamment dans son article 10 , la mise en place de colonnes sur des points d'apport volontaire. Ces différents points seront équipés par la communauté de communes de colonnes aériennes d'un volume de 4m<sup>3</sup>

Cependant nous pouvons remplacer ces colonnes par des colonnes enterrées ou semi-enterrées . La plus -value serait à notre charge :

Création plateforme : 5725€ HT

Colonnes OM et TRI semi-enterrées :4550€ HT

Colonnes OM et TRI enterrées : 6460€ HT

Génie civil colonne semi-enterrée : 9155€ HT

Génie civil colonne enterrée : 15426€

Après en avoir délibéré , le CM décide à l'unanimité de mettre en place des colonnes aériennes sur l'ensemble des points d'apport volontaire

### **4/Décision modificative du budget d'assainissement**

Madame le Maire informe le CM de la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires d'un montant de 85€

Dépenses c/673 : 85€

Recettes c/70611 : 85€

### **5/ Remplacement des portes de l'église :**

Madame le Maire informe le CM de la nécessité de remplacer 3 portes de l'église

Elle précise qu'à ce jour nous n'avons eu qu'un seul devis.

nous allons solliciter Mr Toulze et Mr Veyrières de Pleaux . Nous attendons les devis pour pouvoir se prononcer

### **6/ Affaires diverses**

- Le premier jet de la gazette est donné à chaque conseiller pour avis

- problème chez Mr Delaunay dans le bourg, en cas de grosses pluies l'eau du caniveau entre chez lui. Emmanuel Combe dit qu'il faut mettre une autre sorte de caniveaux (CC1). L'entrepris DEVAUX peut faire le travail pour 1500€ HT

-il faut que nous réfléchissions sur l'achat d'un véhicule d'occasion type master

-Philippe MOULIN réclame une route correcte et non une piste à trous

- Clamensac : en cas de fortes pluies les cailloux descendent du coucu et arrivent chez Labbe. On verra pour faire faire par les employés communaux, une rigole au dessus de chez Mr et Mme Delmas pour dévier les eaux dans les prés.

- Mme le Maire informe le CM qu'elle a signé avec le SDIS une convention de disponibilité suite à l'embauche de Samuel Auriac pompier volontaire contre indemnité. Voir aussi notre assurance qui peut baisser la prime incendie

Fin de la séance 22h 15.

La secrétaire

A.Ducatel



Martine LAVERGNE

